Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_180_CC_2-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : **64**

Nombre de présents : 48
Nombre de représentés : 11
Nombre d'absents : 5

OBJET

AFFAIRE N°2026_180_CC_2
Avis du Territoire de l'Ouest (TCO) sur le projet ferroviaire « Réunion Express » dans le cadre du débat public (CNDP)

Nombre de votants : 58

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 novembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
23/11/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEIZE NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Manon VINCELOT

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - Mme Jacqueline APAYA - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIANT

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - Mme Karine AGATHE FILAIN procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Kévin DAIN procuration à M. Jean Harry GADO - M. Ludovic LASAONE procuration à M. Sergio PERFILLON - Mme Annie PIGNOLET DUMONT procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Eric RENE procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Lionel LEBEAU procuration à Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Seeven RANGAMA-PETCHY - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_180_CC_2-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_180_CC_2 : AVIS DU TERRITOIRE DE L'OUEST (TCO) SUR LE PROJET FERROVIAIRE « RÉUNION EXPRESS » DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC (CNDP)

Le Président de séance expose :

Le projet Réunion Express, porté par la Région Réunion, est un réseau ferroviaire régional interurbain à haute capacité permettant d'offrir une alternative durable à la saturation routière. Entièrement électrifié et totalement dissocié du réseau routier, ce train express reliera Saint-Benoît à Saint-Joseph en passant par Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre.

D'une longueur totale d'environ 140 kilomètres, l'infrastructure desservira 16 communes et comportera environ 25 stations conçues comme des pôles d'échanges multimodaux, appuyés par 4 000 à 5 000 places de parking-relais. Avec une vitesse maximale comprise entre 100 et 110 km/h et une fréquence de 10 à 15 minutes en heures de pointe (sur une amplitude quotidienne de 19 heures), le projet affiche un potentiel de fréquentation estimé à 100 000 voyageurs par jour.

Sur le plan financier, l'investissement global est évalué entre 5,2 et 6 milliards d'euros HT, dont environ 3 milliards d'euros pour la première tranche de travaux. Les coûts d'exploitation annuels sont estimés à 70 millions d'euros.

Le calendrier prévisionnel envisage un démarrage des chantiers en 2030, avec des premières mises en service commerciales échelonnées à partir de 2035.

A terme, la réduction du trafic automobile sur l'île est estimée entre 15 % et 20 % d'ici 2045.

Enjeu majeur pour le bassin Ouest

Le Territoire de l'Ouest fait face à une forte saturation routière et concentre plus de la moitié des 2,5 millions de déplacements quotidiens de l'île dont deux tiers en voiture. Avec 38 kilomètres de tracé et 8 à 10 stations projetées, le projet Réunion Express est une réelle opportunité pour le Territoire de l'Ouest en offrant une alternative aux déplacements routiers, en permettant de structurer notre réseau autour de cette trame ferroviaire et en termes de dynamisme économique et d'emplois pour les années à venir. Ce projet structurant interagit directement avec les compétences stratégiques de l'intercommunalité :

- Sur le plan de l'aménagement du territoire, dans un contexte démographique où le nombre de personnes âgées doublera à échéance 2050 ; Le Territoire de l'Ouest a fait le pari d'un nouveau modèle d'aménagement tournée autour de la ville du quart d'heure, facilitateur de la densification des zones urbaines avec le rapprochement des lieux de résidence, des lieux d'activités et des lieux de loisir pour limiter les déplacements et donc le recours à la voiture individuelle.
- Les mobilités, projetées à cette échéance, et notre réseau de transport devront s'organiser autour de l'armature du Réunion Express. Ce maillage territorial permettra à terme d'accroitre la performance des réseaux de transports en changeant les modes de déplacements et de proposer une réelle alternative à la voiture individuelle.
- Le développement économique de l'ensemble du Territoire de l'Ouest à 2050, en le consolidant avec l'implantation du Grand Port Maritime et de la Zone Industrialo-portuaire, redessinant le schéma logistique global de la Réunion. Le Territoire de l'Ouest réaffirme sa place de leader de l'économie réunionnaise qui capitalise sur ses filières locales à savoir innovation, tourisme, économie bleue et énergies renouvelables

Dans le cadre de son projet de territoire « Ouest 2040 », le Territoire de l'Ouest souhaite formuler les recommandations suivantes :

Axe 1 : Aménagement et développement du territoire
Le Territoire de l'Ouest souligne la nécessité d'assurer la cohérence du Réunion Express avec les documents de planification en cours de révision, notamment le SAR et les autres documents de planification, afin de lier l'armature urbaine et économique du territoire instaurée par le SCoT avec le projet de Réunion Express. L'impact du projet sur la trame verte et bleue et sur l'artificialisation des sols, dans le contexte d'un territoire insulaire et d'adaptation au changement climatique. Pour rappel, l'Ouest est particulièrement exposé aux inondations et à la submersion marine.

Le développement urbain autour des stations devra être maîtrisé et adapté aux capacités d'accueil du territoire. Les

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_180_CC_2-DE

objectifs de densification, notamment les 60 logements par hectare dans un rayon de 500 mètres autour des gares, devront être appréciés au regard des possibilités d'intégration urbaine, paysagère et des capacités des réseaux urbains disponibles (eau, assainissement, énergie), en fonction des territoires traversés : Les Bas, Les Mi-pentes, les Hauts, et le Littoral Balnéaire. Une vigilance particulière devra être portée à la préservation du cadre de vie, des continuités piétonnes et cyclables, notamment par la mutualisation des stationnements.

Le projet devra s'articuler avec le Plan Guide actualisé de l'Ecocité Tropicale, Insulaire et Créole, les parkings-relais et les lignes de rabattement. Il devra veiller à garantir une bonne connectivité avec les grands équipements générateurs de flux et de services comme le Grand Port Maritime, les grandes zones économiques (La Possession/Le Port/Cambaie), les projets d'aménagement stratégique, le centre hospitalier Ouest Réunion, les grandes zones commerciales (Le Port/St Leu).

L'urbanisation et le développement commercial aux abords des stations du Réunion Express s'articuleront avec les orientations du SCoT Air Energie Climat et la préservation des centralités, en évitant notamment, la création de nouveaux secteurs urbanisés non maîtrisés, pouvant déséquilibrer les centralités existantes.

Le Territoire de l'Ouest sera attentif aux possibilités de connexions avec son réseau de transport intercommunal, en tenant compte de l'équilibre territorial et de la répartition des centralités de populations desservies entre les Bas, les mi-pentes et les Hauts. Pour rappel, la connexion Haut/Bas, reste une fragilité majeure des mobilités réunionnaises.

En ce sens, le Territoire de l'Ouest invite La Région Réunion à proposer des études spécifiquement sur ses stations identifiées, pour faciliter l'aide à la décision, au regard de l'ambition régionale de réordonnancement des mobilités et de l'aménagement décarboné de la Réunion.

Axe 2 : Articulation entre le Réunion Express et le réseau de transport de l'Ouest

Le Territoire de l'Ouest partage la volonté de bénéficier d'un projet ferroviaire rapide « express » présentant une réelle alternative pour désengorger les réseaux routiers au heures de pointe. La desserte plus fine du territoire doit rester de la compétence des intercommunalités avec l'organisation de son réseau de transports urbains, en complémentarité avec le réseau ferroviaire. L'aménagement des futures stations constitue un enjeu majeur d'intermodalité pour assurer la connexion avec l'ensemble du territoire, du sommet des montages au battant des lames.

Ainsi, la complémentarité entre le Réunion Express et le réseau KAR'OUEST sera particulièrement étudiée. Les conditions d'utilisation des voies réservées devront être clarifier au regard du tracé définitif. Il conviendra de garantir le temps de parcours et la fréquence des bus et notamment des Bus à Haut Niveau de Service sur des itinéraires communs aux deux modes de transport. Le développement de nouvelles voies de transport en commun en site propre (TCSP) pourra être étudié en coordination avec le Territoire de l'Ouest. Elles permettront d'assurer un rabattement efficace vers les stations ferroviaires sur l'ensemble des 5 communes de l'Ouest.

Enfin, les futures stations du Réunion Express devront intégrer la possibilité d'intégrer des lignes de transport par câble ou tout autre mode de transport permettant d'améliorer la desserte locale. Une attention particulière devra également être portée aux coupures urbaines générées par l'infrastructure ferroviaire, en veillant à préserver les continuités piétonnes et cyclables entre les quartiers situés de part et d'autre du tracé.

Le principe du projet de train express régional, répond pleinement aux orientations stratégiques du SCOT Air Energie Climat en cours d'élaboration, au titre de la performance des conditions de déplacement et d'un aménagement plus équilibré et durable du territoire.

En l'espèce, sans préjuger du tracé définitif, le Territoire de l'Ouest sera vigilant sur les enjeux de l'artificialisation, afin que le choix du tracé n'obère pas les quotas territoriaux Ouest vis-à-vis de la trajectoire « Zéro Artificialisation Net » choisi. Le tracé du Réunion Express devra concilier maîtrise foncière limitant les expropriations, une vitesse commerciale rapide et délais de réalisation les plus courts possibles.

A cet effet, il serait donc utile d'identifier dès à présent les études foncières à lancer pour faciliter les réserves. Celles-ci pourront être intégrées dans les documents de planification et projets en cours sur notre territoire.

Axe 3 : Développement économique, logistique et Fret

Le projet Réunion Express prévoit une infrastructure ferroviaire électrique reliant l'Est, le Nord, l'Ouest et le Sud de l'île, avec un déploiement progressif. La première phase, entre Saint-Benoît et Saint-Paul via Saint-Denis, est envisagée à l'horizon 2035, tandis que les phases suivantes seraient réalisées à l'horizon 2050.

Au-delà du transport de voyageurs, le projet prévoit une fonction fret reposant sur deux axes prioritaires : la liaison entre le Grand Port Maritime, au Port, et les zones d'activités de l'Est, ainsi que la connexion entre les aéroports Roland-Garros et Pierrefonds. Cette perspective représente une opportunité pour décarboner le transport de marchandises, réduire la circulation des poids lourds sur les axes routiers régionaux et accroître la compétitivité de notre tissu économique de

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_180_CC_2-DE

l'Ouest.

Pour le Territoire de l'Ouest, l'enjeu consiste également à assurer une bonne articulation entre le réseau ferroviaire et les principales zones d'activités économiques, évoquées précédemment. Le développement d'une logistique multimodale pourrait ainsi contribuer à structurer une nouvelle filière économique et à favoriser la création d'emplois dans les domaines de la logistique, de l'exploitation et de la maintenance ferroviaires ; tout en prévoyant les grandes zones de maintenance technique et d'exploitation pour l'ouvrage du futur Réunion Express.

Il apparaît donc nécessaire de préciser les volumes et la nature des marchandises susceptibles d'être reportées vers le rail, les besoins en plateformes logistiques, les conditions de partage de la ligne entre voyageurs et fret ainsi que le modèle économique et les opérateurs mobilisables. Ces éléments devront permettre d'évaluer la pertinence du fret et ses conditions d'intégration dès la conception du projet.

Le Territoire souhaiterait qu'une étude globale soit lancée à l'échelle régionale pour en évaluer la pertinence.

Avis du Territoire de L'ouest

Ce projet Réunion Express est une réelle opportunité pour le Territoire de l'Ouest en offrant une alternative aux déplacements routiers, en permettant de structurer notre réseau autour de cette trame ferroviaire et dynamisant notre tissu économique avec des créations emplois pour les années à venir. Ce projet devra s'inscrire dans les documents de planification en cours de révision. Le réseau de transport intercommunale devra s'articuler autour de cette trame ferroviaire afin de garantir un développement équilibré entre les Bas, les mi-pentes, et les Hauts. D'ores et déjà, les moyens nécessaires à la réalisation des équipements et des interconnexions locales autour des stations et gares devront être anticipés pour assurer le bon fonctionnement du réseau urbain de transport dans sa globalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- ÉMETTRE un avis favorable au projet Réunion Express et souhaite des analyses approfondies quant aux impacts sur l'aménagement du territoire, les mobilités et le développement économique ;

- AUTORISER le Président du Territoire de l'Ouest à transmettre le présent avis à la Région Réunion à la Commission Nationale du Débat Public ;

- AUTORISER le Président à signer tout document, convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président